PMRA APPROVED - MM
Sub. No. 2010-5836
17MARCH2011

GROUPE	3	INSECTICIDE

RIPCORD^{MC} 400 EC

INSECTICIDE POUR USAGE AGRICOLE

Concentré émulsifiable qui contient du cyperméthrine pour la suppression des insectes

GARANTIE : Cyperméthrine .... 407 grammes/litre

NO. D'ENREGISTREMENT 15738 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION  POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

EN CAS D'URGENCE DÛ À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS EN DANGER, APPELLEZ LE JOUR OU LA NUIT AU 1 800-454-2673

CONTENU NET : 1 Litre

BASF Canada Inc.
100 Milverton Drive, 5e étage
Mississauga, Ontario
L5R 4H1
1-877-371-2273

RIPCORD^{MC} 400 EC est une marque de commerce de BASF.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif ou fatal en cas d'ingestion. Peut s'avérer nocif en cas d'absorption par la peau. Peut provoquer de graves irritations aux yeux ainsi qu'une irritation et une sensibilité de la peau. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer le brouillard résultant de la pulvéristation. Porter des vêtements protecteurs à manches longues et des gants pour manipuler et appliquer le produit. Mettre un masque ou des lunettes de sécurité pendant la préparation. Se laver soigneusement après l'emploi, et avant de manger ou de fumer.

Entreposer dans le contenant d'origine. Ne pas entreposer près de la nourriture, qu'elle soit de consommation humaine ou animale. Garder le produit loin du feu, des flammes nues, des ampoules électiques allumées ou de toute autre source de chaleur.

Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

ATTENTION : Sauf indication contraire, ne **pas** laisser paître le bétail dans la zone traitée et ne pas couper pour le foin; il n'y a pas des données suffisantes pour appuyer cet emploi.

CE PRODUIT EST TOXIQUE POUR LES POISSONS. Ne pas appliquer là où les cours d'eau, les lacs, les étangs, l'eau destinée aux animaux ou l'eau potable peuvent être contaminées. Ne pas appliquer à moins de 15 mètres d'un endroit où l'on pratique la pêche. Pour les applications au sol, il faut laisser une lisière de 15 mètres (100 mètres pour les applications aériennes) non traitée autour des surfaces sensibles telles que marécages, ruisseaux, rivières, réservoirs d'eau, et étangs. Ce produit est également très toxique pour les organismes aquatiques. Il faut donc empêcher la dérive de pulvérisation dans ces endroits. RIPCORD 400 EC Insecticide pour usage agricole est toxique pour les abeilles et autres insectes utiles. Éviter de pulvériser lorsque les abeilles butinent.

APPLICATION AÉRIENNE

Mode d'emploi

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S’assurer que l’épandage est uniforme. Afin d’éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l’utilisation
Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l’endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l’épandage aérien décrites dans les *Exigences relatives aux connaissances fondamentales requises pour la formation sur les pesticides au Canada: Tronc commun - Utilisation des pesticides et Module - Pulvérisation aérienne* (élaborées par l’ACRCP) doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d’eau. Éviter que la dérive n’atteigne une étendue d’eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d’une culture, d’un jardin, d’un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

Mises en garde concernant l’opérateur antiparasitaire
Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l’appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l’épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s’occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu’on recommande à l’opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l’avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mise en garde propre au produit
Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-877-371-BASF (2273). Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes.

Volume : Appliquer la dose recommandée dans une volume minimale de 11 à 22 litres d'eau par hectare.

Pour les applications aériennes, il faut laisser une lisière de 100 mètres non traitée autour des surfaces sensibles telles que marécages, ruisseaux, rivières, réservoirs d'eau et étangs. Ne pulvériser que lorsque les vents soufflent à moins de 8 km à l'heure. Utiliser des buses et une pression de pulvérisation qui permettent l'application de fines gouttelettes. S'il n'est pas possible de respecter la zone tampon de 100 mètres, il faut alors procéder à une application au sol et prévoir une zone tampon de 15 mètres.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'enregistrement lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le traitement de l'intoxication systémique doit tout d'abord être symptomatique et viser à réconforter la personne incommodée. En cas d'ingestion, effectuer un lavage gastrique en évitant que le produit ne soit aspiré dans les poumons.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rinçer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

INTRODUCTION

RIPCORD 400 EC Insecticide pour usage agricole est un insecticide pyréthrinoïde synthétique très efficace ne présentant qu'une faible toxicité pour les mammifères. Il agit par contact ou par ingestion et est recommandé pour supprimer de nombreux insectes s'attaquant aux fruits, aux légumes, aux cultures de plein champ et aux cultures de tabac.

CULTURES DE PLEIN CHAMP

MODE D'EMPLOI

Pour supprimer sauterelles et altises, appliquer au moins 110 litres d'eau par hectare, à une pression de 250 à 300 kPa.

CULTURE	INSECTE	DOSE	MODE D'EMPLOI
Blé Orge Jachères Bords des routes Tournières Canola	Sauterelles	50-70 mL/ha (une bouteille d'un litre suffit à traiter de 14,3 à 20 hectares) Utiliser les doses les moins élevées pour les petites sauterelles (5 mm) ou lorsque le sol est frais (15-20ºC)	APPLICATION AU SOL SEULEMENT Traiter dès l'apparition des insectes ou dès les premiers signes de leur présence. Répéter le traitement au besoin. Appliquer la dose maximale dans le cas de sauterelles plus grosses ou de forte infestation.
Les recherches démontrent clairement que l'effet de RIPCORD 400 EC Insecticide pour usage agricole est inversement lié à la température. Ainsi, son effet sur les sauterelles diminue à mesure qu'augmente la température du sol. Prévoir une zone tampon de 15 m entre la surface traitée et tout plan d'eau.			

Sauterelles

Appliquer le produit aux premiers stade de développement des insectes, jusqu'à la quatrième mue (environ 15 mm et avant le développement des ailes).

Température

Éviter d'appliquer le produit lorsque la température est supérieure à 25ºC. S'il fait plus de 25ºC, remettre la pulvérisation au soir.

La température atteint souvent un point critique après le 10 juin, dans le cas de sols sableux légers, et après le 15 juin, dans le cas de sols argileux lourds.

Il faut cesser d'utiliser RIPCORD 400 EC Insecticide pour usage agricole pour supprimer les sauterelles si des températures élevées persistent de 2 à 4 jours.

Note : Les directives ci-dessus ne concernent que les sauterelles. La température ambiante n'influe pas sur l'efficacité de RIPCORD 400 EC Insecticide pour usage agricole à supprimer d'autres insectes.

Ne pas appliquer dans les 30 jours qui précèdent la récolte du blé.
Ne pas appliquer dans les 45 jours qui précèdent la récolte de l'orge.
Ne pas appliquer dans les 30 jours qui précèdent la récolte du canola.

CULTURE	INSECTE	DOSE	MODE D'EMPLOI
Canola	Altises	50 mL/ha (une bouteille d'un litre suffit à traiter 20 hectares)	APPLICATION AU SOL SEULEMENT Traiter dès l'apparition des insectes ou dès les premiers signes de leur présence. Répéter le traitement au besoin. Appliquer au moins 110 litres d'eau par hectare.
Ne pas appliquer dans les 30 jours qui précèdent la récolte. Prévoir une zone tampon de 15 m entre la surface traitée et tout plan d'eau.			
Canola	Légionnaire bertha	70 mL/ha pour application au sol (une bouteille d'un litre suffit à traiter 14,3 hectares) 90 mL/ha pour application aérienne	APPLICATION AÉRIENNE OU AU SOL Traiter dès l'apparition des insectes ou dès les premiers signes de leur présence, ou suivre les recommandations gouvernementales. Pour l'application au sol, utiliser au moins 110 litres d'eau par hectare. Répéter le traitement au besoin. Pour l'application aérienne, appliquer 11 à 22 L d'eau par hectare à raison d'un seul traitement par année. Suivre les "Directives particulières pour application aérienne". Prévoir une zone tampon de 100 mètres.
Ne pas appliquer dans les 30 jours qui précèdent la récolte.			
Tournesol	Chrysomèle du tournesol Charançon de la graine du tournesol	70 mL/ha (une bouteille d'un litre suffit à traiter 14,3 hectares)	APPLICATION AU SOL OU AÉRIENNE Traiter dès l'apparition des insectes ou dès les premiers signes de leur présence. Pour l'application au sol, utiliser au moins 110 litres d'eau par hectare. Un deuxième traitement peut s'avérer nécessaire au bout de 5 jours. Pour l'application aérienne, appliquer 11 à 22 L d'eau à raison d'un seul traitement par année. Suivre les "Directives particulières pour application aérienne" Prévoir une zone tampon de 100 mètres.
Ne pas appliquer dans les 70 jours qui précèdent la récolte.			

CULTURES LÉGUMIÈRES

MODE D'EMPLOI

CULTURE	INSECTE	DOSE	MODE D'EMPLOI
Maïs	Pyrale du maïs Ver de l'épi du maïs	175 mL/ha (une bouteille d'un litre suffit à traiter 5,7 hectares)	<u>APPLICATION AU SOL</u> Pour supprimer la pyrale du maïs, appliquer lorsque les oeufs commencent à éclore mais pas plus tard qu'à l'apparition des premiers dégâts sur les feuilles. Pour les pyrales d'une deuxième génération dans une culture avancée, appliquer avant l'apparation des panicules. Pour supprimer le ver de l'épi du maïs, diriger les buses de manière à bien couvrir l'épi et les soies. Appliquer de 300 à 500 L d'eau par hectare. Suivre les recommandations provinciales quant à la période d'application et au nombre de traitements. Ne pas faire plus de 3 applications au sol par année. <u>APPLICATION AÉRIENNE</u> Au besoin, faire deux applications aériennes en utilisant 11 à 22 litres d'eau par hectare. Suivre les "Directives particulières pour application aérienne" Prévoir un zone tampon de 100 mètres.
Ne pas appliquer dans les 5 jours qui précèdent la récolte.			
Asperges	Criocère de l'asperge	86 mL/ha	<u>APPLICATION AU SOL SEULEMENT</u> Appliquer RIPCORD 400 EC Insecticide pour usage agricole sur les pointes et les feuilles dès l'apparition des insectes. Répéter au besoin.
Ne pas appliquer dans la journée qui précède la récolte.			
Céleri	Cicadelles de la pomme de terre	86 mL/ha	<u>APPLICATION AU SOL SEULEMENT</u> Appliquer RIPCORD 400 EC Insecticide pour usage agricole dans 500 L d'eau par hectare dès l'apparition des insectes. Répéter au besoin jusqu'à un maximum de 3 applications par saison.
Ne pas appliquer dans les 7 jours qui précèdent la récolte.			

CULTURE	INSECTE	DOSE	MODE D'EMPLOI
Cultures de crucifères (tel que le chou, le chou-fleur, le brocoli et le chou de Bruxelles)	Piéride du chou Fausse-arpenteuse du chou Larve de la fausse-teigne des crucifères Altises Thrips	87,5 à 125 mL/ha (une bouteille d'un litre suffit à traiter 8 à 11,4 hectares)	APPLICATION AU SOL SEULEMENT Traiter dès l'apparition des insectes ou dès les premiers signes de leur présence. Répéter le traitement tous les 10 à 14 jours, au besoin (maximum de 3 traitements par saison). Pour la suppression des chenilles, appliquer la dose la plus élevée si les larves sont grosses (plus de 2 cm). Appliquer de 300 à 500 L d'eau par hectare. NE PAS utiliser en sols de terre noire.
Ne pas appliquer dans les 3 jours qui précèdent la récolte.			
Carottes	Mouche de la carotte	175 mL/ha	APPLICATION AU SOL SEULEMENT Pour la suppression de la mouche de la carotte, appliquer 175 mL de produit par hectare dans 550 L d’eau lorsque le dépistage des insectes indique que le seuil de traitement est dépassé ou selon les recommandations fournies par le service de renseignements agricoles local spécialisé au niveau de la gestion des insectes. Ne pas faire plus de 3 applications au sol par année.
Ne pas appliquer dans les 35 jours qui précèdent la récolte.			
Laitue	Cicadelle de l'aster	125 mL/ha	Pour supprimer la cicadelle de l'aster (vecteur de la jaunisse de l'aster), faire jusqu'à 4 traitements de RIPCORD 400 EC Insecticide pour usage agricole à intervalles de 7 à 14 jours, en commençant dès l'apparition des insectes ou les premiers signes de leur présences.
Ne pas appliquer dans les 14 jours qui précèdent la récolte.			

CULTURES	INSECTE	DOSE	MODE D'EMPLOI
Oignons Oignons en andain	Mouche de l'oignon Thrips	175 mL/ha (une bouteille d'un litre suffit à traiter 5,7 hectares)	<u>APPLICATION AU SOL SEULEMENT</u> Pour supprimer les mouches après application d'un produit granuleux. Appliquer RIPCORD 400 EC Insecticide pour usage agricole tous les 7 à 10 jours, au besoin (maximum de 3 traitements par saison). Appliquer au moins 110 L d'eau par hectare. Certaines régions disposent de programmes provinciaux de dépistage pour aider les agriculteurs à déterminer les périodes d'application appropriées. Pour les thrips – traiter à des intervalles de 10 jours, en suivant les conseils des autorités agricoles locales, jusqu'à 3 applications par saison.
Ne pas appliquer dans les 3 jours qui précèdent la récolte (ramassage dans les champs).			
Pommes de terre	Doryphore de la pomme de terre Altises Cicadelles Punaise terne	62,5 à 125 mL/ha (une bouteille d'un litre suffit à traiter 8 à 16 hectares) 125 mL/ha (une bouteille d'un litre suffit à traiter 8 hectares)	<u>APPLICATION AU SOL</u> Traiter dès l'apparition des insectes ou dès les premiers signes de leur présences. Répéter le traitement tous les 10 à 12 jours, au besoin. Appliquer la dose la plus élevée en cas d'infestation grave et pour supprimer la punaise terne. Appliquer de 300 à 500 L d'eau par hectare. <u>APPLICATION AÉRIENNE</u> Au besoin, faire deux applications aériennes en utilisant 11 à 22 L d'eau par hectare. Suivre les "Directives particulières pour application aérienne". Prévoir une zone tampon de 100 mètres entre la surface traitée et tout plan d'eau.
Ne pas appliquer dans les 7 jours qui précèdent la récolte.			
Rutabagas et Navet (véritable)	Altise des crucifères	123 mL/ha (une bouteille de 1 litre traite 8 hectares)	<u>APPLICATION AU SOL SEULEMENT</u> Appliquer dès l'apparition des insectes. Répéter au besoin.
Ne pas appliquer dans les 21 jours qui précèdent la récolte. Les racines et les fanes peuvent être données en nourriture aux vaches laitières en lactation si l'on a observé le délai prescrit entre le dernier traitement et la récolte.			

CULTURES	INSECTE	DOSE	MODE D'EMPLOI
Tomates	Doryphore de la pomme de terre Altises de la pomme de terre Cicadelles de la pomme de terre	85 mL/ha	Appliquer dès l'apparition des insectes et des dégâts. Répéter au besoin.
Ne pas appliquer dans les 3 jours qui précèdent la récolte.			
Oenothères	Charançons des graines Punaises ternes et *Microlepidoptera* spp.	175 mL/ha (une bouteille de 1 litre traite 5,7 hectares)	APPLICATION AU SOL SEULEMENT Appliquer à intervalles de 2 à 3 semaines quand les populations d'insectes atteignent un niveau économique (important). Appliquer un maximum de 3 fois par année. Appliquer 300 L d'eau par hectare.
Jeunes plants de conifères (pépinières)	Punaise terne (*Lygus* spp.)	172 mL/ha	Appliquer dans assez d'eau pour assurer une bonne couverture. Ne pas appliquer plus de 3 fois par saison. **NE PAS EMPLOYER EN SERRE.** Ne pas appliquer au moyen d'un pulvérisateur à dos. Ne pas appliquer avant l'éclaircissage.

TABAC

MODE D'EMPLOI

Application au sol seulement

Pour supprimer le ver-gris moissonneur et le ver-gris blanc dans les cultures de tabac, appliquer RIPCORD 400 EC Insecticide pour usage agricole dans 200 - 500 L d'eau par hectare, à une pression de 175 à 300 kPa.

CULTURE	INSECTE	DOSE	MODE D'EMPLOI
Cultures intercalaires	Ver-gris**	Faire une seule application à raison de 90 mL/ha (un litre suffit à traiter 11,1 hectares)	Pour obtenir les meilleurs résultats possibles, appliquer par une soirée chaude environ 5 jours avant le labour.
Traitement avant le repiquage	Ver-gris**	Lorsque le taux d'humidité du sol est normal, faire une seule application à raison de 175 mL/ha (un litre suffit à traiter 5,7 hectares) Lorsque le sol est très sec, faire une seule application à raison de 350 mL/ha (un litre suffit à traiter 2,9 hectares)	Pulvériser par temps chaud et humide au moins 5 jours avant le repiquage. Ne pas remuer la surface du sol pendant au moins 5 jours suivant le traitement, le mélange du produit avec le sol ayant pour effet d'annuler l'efficacité.
Traitement après le repiquage	Ver-gris**	Faire une seule application sur les plants repiqués à raison de 175 mL/ha	Traiter dès l'apparition du ver-gris.
Traitement en serre	Ver-gris** des serres	Appliquer 3 mL dans 15 L d'eau	Pour supprimer le ver-gris qui se nourrit des semis, traiter une fois à raison de 3 mL de RIPCORD 400 EC Insecticide pour usage agricole par 15 L d'eau sur 100 m^2.
Ne pas appliquer dans les 60 jours qui précèdent la récolte.			
Pour l'application dans les champs, pulvériser RIPCORD 400 EC Insecticide pour usage agricole jusque sur les rangs périphériques ainsi que sur une bande de 15 m de large des cultures intercalaires voisines.			

REMARQUES RELATIVES AU TRAITEMENT DU TABAC

** RIPCORD 400 EC Insecticide pour usage agricole n'est pas très efficace contre le ver-gris qui ne monte pas se nourrir à la surface du sol, comme, par exemple, le ver-gris arénicole. Ce type de ver n'est habituellement supprimé que lorsqu'il a déjà causé des dommages.

Ne pas remuer la surface du sol pendant au moins 5 jours suivant le traitement.

SUPPRESSION DES VER-GRIS DANS D'AUTRES CULTURES

MODE D'EMPLOI

Application au sol seulement

Appliquer 200 à 500 L d'eau par hectare, à une pression de 175 à 300 kPa.

CULTURE	INSECTE	DOSE	MODE D'EMPLOI
Semis de laitue, carottes Oignons Cultures de crucifères (tel que le chou, le chou-fleur, le brocoli et le chou de Bruxelles) Pommes de terre Maïs Blé Orge	Ver-gris: noir, blanc, moissoneur, à dos rouge, orthogonal, légionnaire grise	Appliquer 175 mL/ha dès l'apparition des vers-gris ou dès les premiers signes de leur présence (un litre suffit à traiter 5,7 hectares)	Pulvériser par temps chaud et humide et ne pas remuer la surface du sol pendant au moins 5 jours suivant le traitement. On peut pulvériser aux abords des cultures voisines en veillant toutefois à ce que le brouillard de pulvérisation ne dérive pas sur les cultures mêmes.
Ne pas appliquer dans les 21 jours qui précèdent la récolte.			
Pommes de terre	Ver-gris panaché (grimpant)	Appliquer 175 mL/ha (un litre suffit à traiter 5,7 hectares)	Traiter dès l'apparition des insectes ou dès les premiers signes de leur présence. S'assurer d'une bonne pénétration dans le feuillage dense.
Ne pas appliquer dans les 7 jours qui précèdent la récolte.			

Note : RIPCORD 400 EC Insecticide pour usage agricole ne supprime que les vers-gris grimpants ou les vers-gris qui montent se nourrir à la surface.

CULTURES FRUITIÈRES

MODE D'EMPLOI

Application au sol seulement

Dans les vergers. RIPCORD 400 EC Insecticide pour usage agricole peut être appliqué 2 à 3 fois par saison. Consulter les calendriers provinciaux pour connaître les périodes de pulvérisation.

Note **:** Ce produit est toxique pour les acariens ainsi que pour les autres arthropodes prédateurs utiles. Utiliser avec prudence dans les vergers où un programme de lutte intégrée est en vigueur.

CULTURE	INSECTE	DOSE	MODE D'EMPLOI
Pommes	Mineuse des feuilles	250 mL/ha (75 mL/ 1 000 L d'eau)	Première génération: Adultes - Traiter dès qu'ils apparaissent au stade du pré-bouton rose ou au stade de bouton rose. Générations ultérieures: Adultes - Traiter dès l'apparition des mineuses sur les feuilles et lorsque abondent les papillons nocturnes.
	Tordeuses pâle du pommier Pique-bouton du pommier	250 mL/ha (75 mL/ 1 000 L d'eau)	Traiter dès l'apparition des chenilles ou dès les premiers signes de leur présence.
	Arpenteuse tardive (Nouvelle-Écosse seulement)	125-250 mL/ha (37,5 - 75 mL/ 1 000 L d'eau) <u>OU</u> 12,5 mL/ha de RIPCORD 400 EC Insecticide pour usage agricole (4 mL/1 000 L d'eau) + 560 g/ha de DIPEL WP (180 g/ 1 000 L d'eau)	Traiter au stade du pré-bouton rose ou au stade du bouton rose. <u>UNE SEULE APPLICATION PAR AN</u> Appliquer avant la floraison, du stade du débourrement avancé (1,3 cm) à celui du bouton rose, en utilisant un pulvérisateur à air comprimé. Ce mélange en réservoir demande également un agent de fixation ou de mouillage pour assurer un traitement uniforme du feuillage avec DIPEL. <u>NOTE</u> : CE MÉLANGE EN RÉSERVOIR SERT À SUPPRIMER L'ARPENTEUSE TARDIVE EN NOUVELLE-ÉCOSSE **SEULEMENT.**
	Noctuelles des fruits verts	250 mL/ha (75 mL/ 1 000 L d'eau)	Traiter au stade du bouton rose ou au stade du calice.
	Punaise terne	250 mL/ha (75 mL/ 1 000 L d'eau)	Traiter au stade de préfloraison et/ou au stade du calice.
	Charançon de la prune Punaise de la molène Punaise brune du pommier Cicadelle blanche du pommier Cécidomyie du pommier	250 mL/ha (75 mL/ 1 000 L d'eau)	Traiter, au besoin, au stade du calice.

CULTURE	INSECTE	DOSE	MODE D'EMPLOI
Pommes (suite)	Carpocapse de la pomme et la mouche de la pomme	250 mL/ha (75 mL/1 000 L d'eau)	Traiter au besoin. Consulter les périodes recommandées par le gouvernement pour pulvériser.
Ne pas appliquer dans les 7 jours qui précèdent la récolte. Prévoir une zone tampon de 15 m entre la surface traitée et tout plan d'eau.			
Pêches et nectarines	Tordeuse orientale du pêcher Punaise terne Punaise du chêne	175 mL/ha (52,5 mL/1 000 L d'eau)	Appliquer au taux de 175 mL/ha avec 550 L d'eau par hectare. Ne pas faire plus de deux applications par saison.
Ne pas appliquer dans les 7 jours qui précèdent la récolte. Prévoir une zone tampon de 15 m entre la surface traitée et tout plan d'eau.			
Poires	Psylle du poirier (adultes survivant à l'hiver) (C.-B. seulement)	250 mL/ha (75 mL/1 000 L d'eau)	Commencer le traitement lorsque les insectes survivant à l'hiver sont le plus nombreux, généralement entre le stade de la pointe argent et celui de la pointe verte du bouton. <u>Nymphes et adultes</u> Suivre les recommandations du calendrier. Traiter dès leur apparition. RIPCORD 400 EC Insecticide pour usage agricole ne supprime pas le psylle du poirier lorsque celui-ci est au stade de la carapace.
	Psylle du poirier, nymphes et adultes (Est du Canada)	175 mL/ha (52,5 mL/1 000 L d'eau)	Suivre le calendrier des traitements dès l'apparition des insectes.
	Charançon de la prune, noctuelle des fruits verts, punaises terne et tordeuses.	250 mL/ha (75 mL/ 1 000 L d'eau)	Traiter au besoin en suivant les recommandations provinciales
	Carpocapse de la pomme	250 mL/ha (75 mL/1 000 L d'eau)	Traiter au besoin. Consulter les recommandations provinciales pour les périodes de pulvérisation.
Ne pas appliquer dans les 7 jours qui précèdent la récolte. Ne pas faire plus de deux traitements par saison à cause de la possibilité d'une prolifération de mites. Prévoir une zone tampon de 15 m entre la surface traitée et tout plan d'eau.			

CULTURE	INSECTE	DOSE	MODE D'EMPLOI
Fraises	Punaise terne Anthonome de la fleur de fraisier	250 mL/ha (un litre suffit à traiter 4 hectares) 175 mL/ha (un litre suffit à traiter 5,7 hectares)	APPLICATION AU SOL SEULEMENT Traiter au début de la floraison (environ 10% de fleurs) et répéter au bout de 10 à 12 jours à la fin de la floraison. Appliquer de 300 à 500 L d'eau par hectare.
	Cercope des prés	175 mL/(une bouteille d'un volume de 1 litre traite 5,7 hectares)	Appliquer dès que les premiers boutons montrent du blanc. Ne pas appliqeur plus que 3 fois pendant la saison.
Ne pas appliquer dans les 7 jours qui précèdent la récolte. Prévoir une zone tampon de 15 m entre la surface traitée et tout plan d'eau.			
Raisins	Coccinelle asiatique multicolore	150 mL/ha	APPLICATION AU SOL SEULEMENT (pulvérisation foliaire à l'aide d'équipement à jet porté) Appliquer dans au moins 400 litres d'eau par hectare. S'assurer que le volume d'eau utilisé est suffisant afin de bien recouvrir le feuillage des vignes. Appliquer avant la récolte lorsque le seuil de traitement est atteint, tel que déterminé par un dépistage local. Consulter les calendriers de pulvérisation ou des spécialistes locaux provinciaux pour connaître les périodes de pulvérisation. Répéter au besoin. Intervalle avant récolte (IAR) : 2 jours.
NE PAS UTILISER SUR LES RAISINS DE TABLE. Faire un maximum de 3 applications de RIPCORD 400 EC Insecticide pour usage agricole total par saison. Si seulement deux applications sont nécessaires, ne pas appliquer dans les 7 jours qui précèdent la récolte. Si une troisième application est nécessaire, la récolte est limitée à la récolte mécanique seulement. Ne pas pénétrer ou permettre l'accès des zones traitées aux travailleurs pendant le délai de sécurité (DS) de 2 jours pour la récolte mécanique après la troisième application. Toutes les variétés de raisins n'ont pas été testées. Un petit secteur devrait être traité avant d'employer ce produit sur une grande échelle. Laisser une zone tampon de 15 mètres entre la zone traitée et tout plan d'eau.			

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, RIPCORD 400 EC Insecticide pour usage agricole, insecticide du groupe 3. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à RIPCORD 400 EC Insecticide pour usage agricole et à d'autres insecticides du groupe 3. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner le RIPCORD 400 EC Insecticide pour usage agricole ou les insecticides du même groupe 3 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.

- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.

- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.

- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à BASF au 1-877-371-2273.